

UFR 04 – Arts plastiques et Sciences de l’Art
MÉTIERES DES ARTS ET DE LA CULTURE
47 rue des Bergers – 75015 Paris

MASTER 2 PROJETS CULTURELS DANS L’ESPACE PUBLIC

Directeur : Pascal LE BRUN-CORDIER, professeur associé
Tél. **06 60 27 98 39** - p.lbc@free.fr

Vos interlocuteurs pour la Taxe d’Apprentissage M2 PCEP :

Philippe BARTHELEMY, maître de conférences associé
Tél. **06 95 01 73 65** - Philippe.Barthelemy@univ-paris1.fr
Secrétariat : Martine Solal
Tél. **01 44 07 84 84** martine.solal@univ-paris1.fr

Objet : Affectation de la Taxe d’Apprentissage 2016 au Master 2 Pro. Projets culturels dans l’espace public

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint le dossier « taxe d’apprentissage » pour notre diplôme de Master 2 Pro. **Projets culturels dans l’espace public** que je dirige à l’université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et dont les fondamentaux sont autour de la création artistique en espace public dans les domaines des arts vivants, des arts visuels, des arts urbains, mais aussi des projets de développement territorial et des projets urbains.

Avec au final un bac + 5, nos étudiants sont directement impliqués dans la vie professionnelle : au cours de leur cursus, ils effectuent un minimum de huit mois de stages en entreprise, et réalisent toute l’année de nombreux projets pédagogiques en partenariat avec des artistes et des acteurs culturels.

Pour ce diplôme, nous sommes habilités à recevoir la **Taxe d’Apprentissage** via un organisme collecteur.

Cette taxe **est pour nous une ressource importante entièrement destinée aux étudiants** : elle nous permet de renforcer et de renouveler les équipements pédagogiques, de multiplier les interventions de professionnels, de mettre en route des voyages d’études, de permettre à certains étudiants moins favorisés de continuer l’ensemble de notre cursus.

Vous trouverez ci-joint une présentation du diplôme ainsi que des éléments techniques actualisés concernant le versement de la **Taxe d’Apprentissage**.

Je reste à votre entière disposition pour vous donner toutes les informations que vous souhaiteriez et vous rencontrer si vous le jugez nécessaire.

Je vous remercie par avance de l’accueil favorable que vous donnerez à cette proposition et je vous prie de recevoir l’expression de mes pensées amicales.

Pascal LE BRUN-CORDIER

Professeur associé à l’Université Paris 1
Directeur du Master Projets culturels dans l’espace public

PROJETS CULTURELS DANS L'ESPACE PUBLIC

Située au cœur de l'Ile-de-France, cette formation bénéficie des richesses des différentes composantes de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

L'Université Paris 1 dispose d'un **pôle culturel** très important dans lequel interviennent de nombreuses composantes, telles que les sciences juridiques, la gestion, l'économie, l'histoire, l'histoire de l'art, les arts, la communication, et le tourisme.

Le cursus **Métiers des Arts et de la Culture** est rattaché à l'**UFR 04** (*directeur José MOURE – directrice adjointe Françoise DOCQUIERT*) et propose de nombreuses occasions de découvertes, de rencontres et de réflexions dans les domaines des arts plastiques, des arts du spectacle, du design, du multimédia, de l'esthétique et des études culturelles.

L'accès aux études « Métiers des Arts et de la Culture » peut se faire à partir de la troisième année de Licence (L3), ou du Master 1 Professionnel, ou des Masters 2 Professionnels. A chaque niveau, les candidatures sont examinées par un jury selon des modalités spécifiques.

Le cursus comprend trois années :

- La **L**icence (L3)
- Le **M**aster **P**rofessionnel de niveau **1** (M1)
- Le **M**aster **P**rofessionnel de niveau **2** (M2) qui se divise en trois spécialités :

Le **M**aster **2** **S**ciences et **T**echniques de l'**E**xposition (STE)

Le **M**aster **2** **M**ultimédias **I**nteractifs (MMI)

Le **M**aster **2** **P**rojets **C**ulturels dans l'**E**space **P**ublic (PCEP)

Au cours des trois années d'études L3, M1, M2, l'**excellence de l'université** est respectée pour maintenir à la fois :

- Une formation en sciences humaines et sociales de haut niveau, suffisamment généraliste pour permettre une bonne adaptation aux changements du champ culturel.
- Une formation générale largement ouverte sur le monde professionnel via des stages, des voyages d'étude, des études de cas et des rencontres avec les professionnels.
- Une formation à l'autonomie et la gestion à travers la réalisation de projets thématiques (projets culturels tutorés, projet de conception et de production, projet multimédia, rédaction d'un projet professionnel, etc.)
- Une ouverture européenne et internationale à travers les stages européens et les voyages d'étude.

PROJETS CULTURELS DANS L'ESPACE PUBLIC

Le Master 2 professionnel Projets Culturels dans l'Espace Public est la **première formation universitaire en Europe dédiée à la conception, la production et l'administration de projets artistiques en espace public**. Créé en 2005 au sein de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, le Master forme chaque année vingt étudiants.

Le Master s'adresse à de futurs professionnels de la conception et de la production de projets culturels, ouverts à la diversité des propositions artistiques contemporaines, en particulier dans les domaines des arts voués à l'espace public, engagés dans une réflexion sur les relations entre arts, cultures, populations et territoires, en France et en Europe.

À l'issue du Master, les étudiants exercent des fonctions de conception, d'administration, de médiation et de développement de projets artistiques/culturels en espace public, en France et ailleurs (Liban, Maroc, États-Unis, Mexique, Corée, Belgique, Pologne...). Tous trouvent un emploi à l'issue de la formation.

L'AERES, Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, a attribué en 2008 au Master l'évaluation positive la plus élevée (A+) : "formation excellente", "organisation pédagogique dynamique", "ouverture sur l'extérieur remarquable", "attractivité importante", "formation très complète", "ancrage professionnel fort ». Dans un nouveau rapport en 2013, l'AERES soulignait "la grande qualité du pilotage de la spécialité" et confirmait sa précédente évaluation : "originalité du positionnement de la spécialité, issue d'une analyse de la situation professionnelle ; pluridisciplinarité ; large ouverture des possibilités professionnelles ; stages et partenariats avec des institutions professionnelles...".

Le site du Master, où vous pourrez vous abonner à notre newsletter, présente de manière détaillée nos activités, notamment notre cycle de rencontres-débats art [espace] public consacré chaque année aux enjeux de la création en espace public : <http://masterpcep.over-blog.com>

Si vous souhaitez nous faire parvenir vos offres de stage ou d'emploi, nous sommes à votre écoute.

COMMENT NOUS CONTACTER ?

> **Pascal Le Brun-Cordier**, Professeur associé, directeur du Master : 06 60 27 98 39 ou p.lbc@free.fr

> Pour toute information administrative relative à la Taxe d'Apprentissage du M2 PCEP, contacter :

Philippe Barthélemy, Maître de conférences associé : 06 95 01 73 65, Philippe.Barthelemy@univ-paris1.fr

Martine Solal, Gestion pédagogique, administrative et financière du M2 PCEP : 01 44 07 84 84

ou martine.solal@univ-paris1.fr

TAXE D'APPRENTISSAGE 2016

Fiche technique pour le versement de la Taxe d'Apprentissage au profit du Master 2 Projets culturels dans l'espace public

<p>CATÉGORIE D'HABILITATION</p>	<p>Nous sommes habilités à percevoir la Taxe d'Apprentissage dans la catégorie B (BAC + 3 et supérieur).</p>
<p>RÈGLEMENT</p>	<p>Le taux de la Taxe d'Apprentissage globale 2016 est de 0,68% de la masse salariale versée en 2015.</p> <p>Les entreprises sont obligées d'avoir recours aux organismes collecteurs répartiteurs agréés (OCTA) pour effectuer des versements auprès des établissements d'enseignement.</p> <p>La répartition de la Taxe d'Apprentissage collectée par les OCTA est la suivante :</p> <p>51% : « Fraction régionale pour l'apprentissage » (gérée par les Conseils Régionaux pour le financement des Centres de Formation d'Apprentis)</p> <p>26% : « QUOTA » (réservé à l'apprentissage au sein des CFA)</p> <p>23% : « HORS QUOTAS » (dont 65% de cette catégorie pour les CAP à BAC +2 et 35% pour les BAC + 3 et supérieur)</p> <p>Adressez-vous à un organisme collecteur répartiteur agréé, en précisant bien la formation destinataire du « HORS QUOTAS » en catégorie B.</p> <p>Les OCTA nous verseront votre Taxe d'Apprentissage à l'été 2016.</p> <p>Attention - Important : Il est indispensable de préciser le diplôme destinataire de la Taxe d'Apprentissage et l'UFR04 PARIS 1 : sans ces précisions votre versement ne nous sera pas attribué.</p> <p>Pour les saisies en ligne sur l'OCTA, si vous ne trouvez pas notre diplôme, vous devez joindre un fichier avec ces toutes ces précisions :</p> <p>N° AEI 0751717J - UNIVERSITE PARIS 1</p> <p>UFR ARTS PLASTIQUES ET SCIENCES DE L'ART</p> <p>47 rue des Bergers – 75015 PARIS</p> <p>en précisant votre choix de master 2 professionnel : PROJETS CULTURELS DANS L'ESPACE PUBLIC</p>
<p>BORDEREAU DE VERSEMENT</p>	<p>Afin de pouvoir établir des prévisions de fonctionnement, merci par avance de nous retourner le bordereau ci-joint</p>
<p>REÇU LIBÉRATOIRE</p>	<p>L'organisme collecteur répartiteur agréé vous fournira un reçu de la somme versée au profit de la structure d'enseignement choisie.</p> <p>Ce reçu est libératoire vis-à-vis du Trésor Public.</p>
<p>DATE LIMITE DE VERSEMENT</p>	<p>29 février 2016</p>

A nous retourner
merci

Promesse de versement - Taxe d'Apprentissage 2016 - N° AEI 0751717J
Master 2 Pro « Projets Culturels dans l'Espace Public

Ce document est **indispensable**, pour vous connaître et pour suivre vos versements auprès des collecteurs.

Fonction du responsable pour la taxe d'apprentissage :
<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M. Nom : Prénom :
Tél. : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
Courriel :
Nom de l'entreprise/Raison sociale :
.....
Code NAF : N° SIRET :
Adresse :
.....
Code Postal : _ _ _ _ _ _ Ville :

Versement en Hors Quota (Barème) :

Le **Master 2 Professionnel « Projets Culturels dans l'Espace Public »** est habilité à percevoir le barème, de plein droit, sur la catégorie B : BAC + 3 et supérieur (*Décret n° 2014-985 du 28 août 2014*).

Important : Si le montant de votre taxe brute est inférieur ou égal à **415 €** vous pouvez verser tout votre barème à notre Master 2.

Versement par l'intermédiaire d'un organisme collecteur au **Master 2 Professionnel « Projets Culturels dans l'Espace Public » de l'UFR 04** de l'Université Paris 1

OCTA (Nom de cet organisme) : **Montant envisagé :** €

Adresse :

Code Postal : |_|_|_|_|_|_| Ville :

Fait à : Le :

Signature et cachet entreprise :

Merci de retourner ce bordereau à :

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne - UFR 04
Mme Martine Solal - taxe d'apprentissage
47 rue des Bergers - 75015 PARIS

A votre disposition pour tout renseignement :
martine.solal@univ-paris1.fr

 **01.44.07.84.84**

En vous remerciant de votre soutien !